

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 8 juillet 2024 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J. DUBOUT (maire) – P. HEIDELBERGER – M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints) - M. BIRNER - N. BLOUQUY - F. PERRET - D. PORTEILLA FOURNIER – L. TAQUET – D. DEVISCOURT – R. MERLEAU

ABSENTES EXCUSEES : D. ROTH (procuration à R. MERLAU) - J. PETRY (procuration à J. DUBOUT) - R. PERRET (procuration à F. PERRET) - C. PAUGET (procuration à J-L FERVEL) – E. MARTIN (procuration à M-A SOLETTI)

ABSENTS: P. STEINMANN – C. ROBERT – E. HEDRICH

1 - Nomination du secrétaire de séance

Laurence TAQUET est nommée secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 3 juin 2024

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3 – Demande de subvention du FSE (Foyer Socio-Educatif) du futur collège d'ORNEX

Le collège d'Ornex vient de se doter d'un FSE. Ce dernier sollicite auprès des communes une subvention afin de bénéficier dès cette première année de sorties et voyages scolaires, ou encore de matériel pédagogique. Nous avons comme documents : un budget prévisionnel se basant sur celui du FSE du collège du Joran et les statuts. Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour accorder une subvention au FSE pour 1000 €.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

4 – Demande de réservation de la salle Pierre Jacques du collectif Amharclann – Roisin Everts : répétition et pièce de théâtre en 2025 – tarif à fixer

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour louer la salle Pierre Jacques à un coût exceptionnel à la jeune troupe de théâtre professionnelle (Roisin Everts) travaillant avec l'association le Collectif Amharclann de Versonnex pour 4 jours du lundi au jeudi à partir du mois de janvier avec comme planning des répétitions le lundi et mardi et des représentations le mercredi et jeudi soir. L'objectif est de mettre en scène sa pièce de théâtre sur le thème de « la violence conjugale entre deux mineurs » qui permettra de faire de la prévention contre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux mineurs.

Après délibération, le conseil est d'accord pour une mise à disposition totalement gratuite. Cependant, la troupe devra fournir une caution ainsi que les documents nécessaires prévus dans la réglementation des locations de salles.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

5 – Attribution de subvention 2024

Lors de la commission des Finances du 2 mai 2024, il a été attribué les subventions aux associations pour l'exercice 2024. Monsieur le Maire présente une dernière demande de subvention pour permettre des ateliers d'équicie proposés aux élèves en situation de handicap de l'éducation nationale. La première phase du projet concerne uniquement les enfants en situation de handicap en ULIS et scolarisés en classes ordinaires.

Le conseil doit délibérer pour donner son accord à une participation pour un enfant domicilié dans notre commune. Le nombre d'enfants pourrait évoluer dans le futur. Le conseil est d'accord pour une participation à hauteur de 500 €.

Délibération : vote pour 13 et 3 abstentions (DD – JLF + procuration CP)

6 – Aménagement du chemin forestier sur la commune d'Ornex

Il est proposé par la commune d'Ornex d'effectuer des travaux de réfection légère de la piste forestière afin de permettre aux collégiens de venir à pied ou à vélo au collège dès septembre 2024. La commune d'Ornex nous a demandé si nous serions disposés à prendre en charge une partie des coûts de réfection. Pour ce projet et après consultation de deux fournisseurs, la commune d'Ornex a validé le devis de l'entreprise JLTP pour un coût total des travaux s'élevant à 35 537 HT soit 42 644.4 € TTC. Une demande de subvention auprès du département a été faite pour le 1/3 du montant total des travaux soit 14 214.8 € TTC. Le reste des travaux sera financé par moitié entre la commune d'Ornex et la commune de Versonnex pour environ chacune 15 000 € TTC. La commune d'Ornex va délibérer à son conseil du 11 juillet pour valider la convention financière qui va lier les deux communes et qui devra être validée lors du conseil municipal prochain.

Le conseil trouve que cela est une bonne idée et valide la prise en charge du tiers des travaux, soit environ 15 000 € TTC.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

7 – Convention de gestion pour l'entretien des fossés d'eaux pluviales avec le CAPG

Monsieur le maire, expose que dans le cadre de la prise de compétence des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Une grande partie des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et d'urgence pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existants.

Ainsi, à la suite de la présentation lors de la conférence intercommunale des Maires du 12 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex propose aux communes la mise en œuvre d'une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien. Le projet de convention précise que pour la commune de Versonnex, le montant de la compensation financière pour la délégation de l'entretien courant des fossés et ravines et l'entretien d'urgence est de : **5 206 € TTC**

Il se base sur 1221 ml de fossés dont 903 ml par entretien à l'épaveuse et 318 ml par entretien au débroussaillieur. Les calculs sont basés sur les linéaires définis par l'agglomération avec les communes et prennent en compte 2 passages par an. Cartographie des fossés jointe en annexe de la convention.

Le conseil est d'accord pour adopter cette nouvelle convention

Délibération : vote pour à l'unanimité.

8 – Modification du tableau des emplois et création d'un poste d'animateur à temps partiel

À la suite de diverses modifications au niveau du personnel communal, le maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des emplois communaux suivants :

EMPLOIS	Postes créés pourvus	TC TP TNC	GRADES	CADRES D'EMPLOIS
PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Directrice Générale des Services	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Etat civil – élections - Accueil – CCAS – logement – assurances – bibliothèque	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité	1	TC	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif
Service finances	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Urbanisme et suivi travaux	1	TC		
Accueil – communication – manifestations – journal communal	1	TC		
SERVICE TECHNIQUE				
Responsable des services techniques	1	TC	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	2	TC	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Technique Principal
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien écoles - bâtiments communaux cantine	4	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux – ATT 1 ^{ère} classe
Entretien école maternelle et ASEM	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien école maternelle et ASEM	1	TP	Adjoint Technique	
SERVICE ANIMATION				
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	2	TC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation
	1	TP		Territoriaux
SERVICE SOCIAL				
Responsable ATSEM et personnel entretien	1	TC	ATSEM Principale 1ère classe	ATSEM Principale de 1 ^{ère} classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE – GARDE CHAMPETRE				
Garde-Champêtre	1	TC	Garde-Champêtre Chef	Gardes-Champêtres
PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Responsable finances	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité	0	TC	Adjoint Administratif	Adjoint administratif - Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Administratif	1	TP	Apprenti adjoint administratif	Apprenti
Secrétaire médicale	1	TP	Adjoint administratif	Adjoint administratif
SERVICE SOCIAL				
Agent polyvalent entretien et Atsem	2	TNC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques
SERVICE TECHNIQUE				
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien bâtiments communaux + cantine	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien bâtiments communaux + cantine	1	TNC		
SERVICE POLICE RURALE				
ASVP	1	TC	Adjoint technique	Adjoints techniques territoriaux
SERVICE ANIMATION				
Directeur accueil de loisirs et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Directeur adjoint de loisir et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Animateur accueil de loisirs et périscolaire	0	TNC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	4	TC		
EMPLOIS CONTRACTUELS ET OCCASIONNELS				
Adjoints d'animation	1	TC	Adjoint d'animation	Adjoint Animat Territorial
	1	TP		
EMPLOIS CREEES NON POURVUS				

Adjoint Administratif	1	TP	Emplois conservés mais non pourvus pour	
Adjoint Technique	3	TC	besoins occasionnels ou renforcement	
Adjoint Technique (remplacements et occasionnels)	1	TC	ponctuel des équipes.	
Rédacteur Territorial	2	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Rédacteur
Attaché Territorial	1	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Attaché
Garde champêtre	1	TC	Garde champêtre	Garde champêtre
ASVP	0	TC	Adjoint technique	Adjoint technique
Adjoint d'animation	3	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
ATSEM	0	TC	Atsem	Atsem
Employée de bibliothèque	1	TNC	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine
Agent en charge de l'urbanisme	1	TC	Adjoint administratif	Adjoint administratif
Agent remplaçant service entretien	1	TNC	Adjoint technique	Adjoint technique

Le conseil doit se prononcer sur la création d'un poste à temps partiel pour un adjoint d'animation.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

9 – Informations communautaires

10 - Commissions communales

11 – Informations diverses

- **Modification des statuts du syndicat intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).**

Le Maire expose la nécessité d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant : « 2.7.8. : *Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives* »

Le conseil est d'accord d'approuver dans leur intégralité les nouveaux statuts du SIEA

Délibération : vote pour à l'unanimité.

- **Validation du schéma directeur des infrastructures de recharges électriques (sdirve) élaboré par le syndicat intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (sica) dans le cadre d'une prestation de service.**

Le maire expose que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (DRIVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Il explique que le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électrique.

Le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Versonnex, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil est d'accord d'approuver dans son intégralité l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) du SIEA.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

- **Proposition de mise à jour du règlement du marché bio local de Versonnex**

Dominique fait le point sur le marché de Versonnex et précise qu'après avoir reçu en réunion quelques marchands la semaine passée, une nouvelle réunion est prévue avec le Maire, Sophie BOUSSER et Mathias ADAMA dans le but de mettre à jour le règlement du marché actuel. Une nouvelle délibération sera donc prise.

- **Arrivée probable d'une nouvelle orthophoniste pour le 1 er septembre**

Séance levée à 22 heures 30

Fait à Versonnex, le 09 juillet 2024

Le maire,
Jacques DUBOUT



**Le prochain conseil municipal aura lieu le
9 septembre 2024.**

